

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 10 juillet 2026

**BUDGET ANNEXE AOM
DU GENEVOIS
FRANÇAIS : MISE A
JOUR DES AP/CP
(AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE PAIEMENT)**

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au siège de la Communauté de Communes du Genevois et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 03 juillet 2026

Secrétaire de séance : Christophe SONGEON

Membres présents :

N° CS2026-75

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 37
Pouvoirs : 3

• **Délégués titulaires :**

**M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE –
M. Vincent SCATTOLIN - Mme Sylvie DURAND - M.
Pierre MADER - M. Pierre-Marie PHILIPPS - M.
Bernard CHAUVET - Mme Catherine MOINE - Mme
Christine DUPENLOUP - M. Michel CAPLOT - Mme
Claire CHUINARD - M. Cyril DEMOLIS – M. Phillipp
DALHEIMER – M. Jérôme HASSAN – M. Christophe
SONGEON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-
DELATTRE - M. Denis MAIRE – M. Bernard
BOCCARD – M. Antoine BLOUIN– M. Nicolas
TEREINS - M. Patrick ANTOINE – Mme Carole
VINCENT – M. Cédric MERLOT– M. Laurent
MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Louis
TEMIL - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE -
M. Benoît CHAMBOURDON – Mme Anne-Laure
OLLIET - M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick
PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia
LAHURE - M. Laurent FAVRE**

• **Délégués représentés :**

**M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril
DEMOLIS - M. Florent BENOIT donne pouvoir à M.
Gabriel DOUBLET – M. Laurent DUPAIN donne
procuration à Mme Carole VINCENT**

- **Délégués excusés :**

M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. François DEVILLE - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard BAUD – M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL – Mme Christine BURKĭ – M. Denis SERVAGE - M. Christophe PERY

BUDGET ANNEXE AOM DU GENEVOIS FRANÇAIS: MISE A JOUR DES AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants, L.5211-36 et suivants ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L. 1231-1-1 et L. 3111-7 et suivants ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 lui permettant de se doter de la compétence « à la carte » d'autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 mai 2024 approuvant le transfert effectif de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons – Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CS2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM ;

Vu la délibération n°CS2025-86 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 18 décembre 2025 prenant acte de la tenue Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2026 et du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°CS2026-08 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 6 février 2026, approuvant le Budget primitif 2026 du Budget annexe AOM ;

CONSIDÉRANT

- Que les autorisations de programme constituent un outil de pilotage stratégique permettant d'engager des opérations pluriannuelles tout en maîtrisant les crédits de paiement annuels ;

- Que les projets transférés par Annemasse Agglo ont conservé leur structuration AP/CP initiale ;
- Que la présente délibération vise à intégrer, ajuster ou compléter les AP/CP existantes dans le cadre du budget supplémentaire AOM 2026;

Dans le cadre des orientations stratégiques adoptées en faveur d'un développement territorial équilibré et durable, il est nécessaire de doter les projets structurants de moyens financiers adaptés et prévisionnels.

La création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) décidée par le Comité syndical le 11 juillet 2025 (CS2025-60), permet de répondre à cet impératif en assurant une gestion pluriannuelle rigoureuse des investissements et en garantissant un soutien effectif aux initiatives locales.

Ces outils financiers, définis par l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, et complétés par les articles L. 2311-3 et L. 2311-4 relatifs à la programmation pluriannuelle et à l'équilibre budgétaire, assurent une visibilité budgétaire et une traçabilité des engagements financiers, tout en offrant la souplesse requise pour le pilotage de projets complexes.

Les infrastructures et opérations concernées par ces AP/CP sont les suivantes :

- P+R Aubrac
- Acquisition de bus électriques et électrification du dépôt de bus
- TCSP Annemasse Gare - Bonne
- Ligne de tramway Genève -Annemasse – tranche 2

Ces Autorisations de programme et Crédits de paiement doivent faire l'objet d'une actualisation en fonction de l'avancement des travaux et des réalisations en matière de dépense.

Les Autorisations de programmes et les Crédits de paiement relatifs à ces quatre opérations ainsi que leur actualisation sont détaillés dans les tableaux de synthèse constituant l'annexe à la présente délibération.

OPÉRATION	N°	AP - HT	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
TRAM2	200	24 556 504,74	8 253 955,63	14 271 764,52	2 030 784,59	—	—	—	—	—
TCSP GARE DE BONNE	916	19 959 041,00	1 885 343,08	3 677 671,53	5 258 172,26	4 249 524,82	4 888 329,31	—	—	—
P+R AUBRAC	317	7 573 285,05	433 593,05	5 006 926,00	2 132 766,00	—	—	—	—	—
BUS ELECT	318	23 740 000,00	—	2 000 000,00	4 050 000,00	3 950 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
TOTAL		75 828 830,79	10 572 891,76	24 956 362,05	13 471 722,85	8 199 524,82	8 348 329,31	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTUALISE** les Crédits de paiement des Autorisations de programme telles que présentées ci-dessus.
- **Total des autorisations de programme engagées : 75 828 830.79 €**
- Total des crédits de paiement 2026 : 24 956 362.05 €
- Total des crédits de paiement 2027 : 13 471 722.85 €
- Total des crédits de paiement 2028 : 8 199 524.82 €
- Total des crédits de paiement 2029 : 8 348 329.31 €
- Total des crédits de paiement 2030 : 3 460 000.00 €
- Total des crédits de paiement 2031 : 3 360 000.00 €
- Total des crédits de paiement 2032 : 3 460 000.00 €

Ces crédits de paiement 2026 sont inscrits à la section d'investissement du budget AOM 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces opérations, en particulier ceux relatifs aux engagements financiers et aux partenariats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Secrétaire de séance
Christophe SONGEON



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.